CR Archives Factory du 23/09/2010

Etaient présents : D.Gouacide, Pascal Drouet,  Benoit Lelong, Jean Baptiste Fuster, ER, OL

Durée : 2H30

Bonne communication avec un porteur de projet compétent et agréable.

Archives Factory :

-          Intégrateur fournissant, à des PME, une solution d’archivage à valeur probante, clé en main

-          Premier à mettre en œuvre, sur le créneau de l’archivage,  l’architecture Cloud *(Les utilisateurs ou les entreprises ne sont plus gérants de leurs serveurs informatiques mais peuvent ainsi accéder de manière évolutive à de nombreux services en ligne sans avoir à gérer l'infrastructure sous-jacente, souvent complexe. Les applications et les données ne se trouvent plus sur l'ordinateur local, mais – métaphoriquement parlant – dans un nuage (« cloud ») composé d'un certain nombre de serveurs distants interconnectés au moyen d'une excellente* [*bande passante*](http://fr.wikipedia.org/wiki/Bande_passante) *indispensable à la fluidité du système. L'accès au service se fait par une application standard facilement disponible, la plupart du temps un* [*navigateur Web*](http://fr.wikipedia.org/wiki/Navigateur_Web)*.)*

-          Facturation à l’utilisation sans cout fixe pour le client

-          Economie, proclamée, du traitement de facture de 70 à 90% (du fait de la numérisation et  de l’automatisation)

Cette solution d’archivage externalisée peut étre étendue à une solution de calcul et stockage (on est alors avec une solution d’externalisation d’une partie du système informatique).

Solution AF =

-          matériel spécifique utilisant le logiciel Hitachi HCP (<http://www.hds.com/products/storage-systems/content-platform/> ) +

-          disques de stockage Hitachi ou autres +

-          hébergeur informatique (<http://www.ikoula.com/>) et son secours (<http://www.cdcarkhineo.com/>)  +

-          authentification de l’utilisateur renforcée fournie par (<http://www.mobilegov.com/index.php/fre>)

L’ensemble est mis en œuvre par AF.

Du fait qu’AF détient des documents à valeur légal, il devient tiers de confiance / ses clients.

La société n’est pas créée à ce jour.

Questions :

-          Pour répondre à un AO, AF va devoir acheter un ensemble matériel logiciel à Hitachi (montant ?) afin d’être en mesure de mettre en œuvre rapidement le service proposé.

-          Capacité à payer une mission de notre part ?